courant. Je devais d'autant moins attendre votre visite, que je ne vous ay certainement pas promis, comme vous le dittes, de vous solder votre compte pour ce paiement. Vous savez que ma coutume est d'envoyer chercher mes créanciers; je trouves toujours du plaisir à m'acquitter, et c'en sera un très-grand pour moi, je vous assures, monsieur, que de ne vous rien devoir; car tout ce que vous m'avez fait vanter de vos procédés d'honnêteté et d'égards, lorsque vous avez voulu travailler pour moi, se trouve démenti journellement, et votre lettre me fournit de nouvelles preuves contre vous. Il n'appartient à qui que ce soit de faire le railleur, et encore moins à ceux qui ont besoin d'être employés par les honnêtes gens que je vous engage à distinguer un peu d'avantage. Au reste, monsieur, je me souviens que, l'année dernière, je fis connaissance avec vous par une grossièreté bien lourde que je vous ai cependant pardonné de bon cœur, et il me semble que vous voulez finir avec moi comme vous avez commencé.

« Vous pouvez compter sur l'acquit de votre compte pour le paiement d'aoust (1), sauf de légères diminutions, contre lesquelles je crois qu'il n'y a rien à dire. Je voudrais, je vous assures bien, pouvoir le faire plutot. Dittes-moi si vous ferez ou ne ferez pas la culotte blanche que je vous ai commandé, car je ne crois pas devoir la commander à un autre que vous ne soiez soldé, ou que votre refus ne m'en donne le droit honnêtement.

« Je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur, « D'HERBOIS. »

---

(1) Autrefois, sur la place de Lyon, il était d'usage d'acquitter les effets de commerce pendant la durée (quinze jours) de chacune des quatre grandes foires de l'année, dont l'ouverture avait lieu aux Rois, à Pâques, le 15 du mois d'août et à la Toussaint.